

2020

Rapport sur la gestion financière et budgétaire

**Agence
Exécutive
Européenne
Education et
Culture -
EACEA**

I. Introduction

En 2020, l'Agence était soumise au cadre financier pluriannuel 2014-2020 pour les actions qui lui sont déléguées, regroupées dans ce qui est communément dénommé le "delegation package" présenté par la Commission et adopté par le Comité des Agences Exécutives en 2013.

Cette délégation est traduite par un "Specific Financial Statement" (SFS), propre à l'Agence, précisant, par programme délégué et par année, les crédits du budget général de l'Union Européenne (crédits EUR 28) et les postes autorisés. Ce SFS a, depuis la création de l'Agence, subi des modifications reflétant les changements opérés dans les programmes ou actions qui lui sont délégués.

Pour la confection de ses budgets, l'Agence dispose non seulement de ces crédits fixés par le SFS (EUR 28), mais aussi de crédits variables qui s'y ajoutent : les crédits E0 (contributions financières des pays de l'Association européenne de libre-échange – AELE) et les crédits R0 (contributions financières de pays tiers). En 2020 dans le cadre du 11^{ème} FED (Fonds Européen de Développement), des ressources liées à la gestion des fonds opérationnels gérés par l'Agence ont également été allouées. L'ensemble de ces crédits, en 2020 ont dépassé les besoins de l'Agence qui reporte une part des crédits R0 en 2021.

Comme il l'a déjà été souligné les années antérieures, la conclusion de plusieurs SLA avec la Commission ou ses Offices a, en raison de leur mécanisme, compliqué la planification budgétaire (incertitude sur les prix).

Il faut aussi remarquer que le SFS n'avait pas tenu compte de l'inflation ni du vieillissement de l'Agence, ni n'avait anticipé les développements technologiques IT. Ces phénomènes conjugués ont dû être compensés par une plus grande efficacité de l'Agence.

II. Cadre législatif

L'Agence exécute le budget opérationnel relatif aux programmes communautaires qui lui ont été délégués par la Commission et son budget de fonctionnement en conformité avec les dispositions légales et réglementaires s'imposant aux Agences Exécutives.

III. Budget initial et transferts

L'Agence a débuté l'année 2020 avec un budget initial de 51,458M€ Ce budget a été révisé le 24 juin, le 22 octobre et le 18 décembre 2020 portant le budget successivement à 51,318M€, 51,229M€ et 50.094M€

En dehors de ces révisions budgétaires adoptées par le Comité de Direction, le Directeur a autorisé divers aménagements repris dans le tableau ci-après (volet dépenses).

Volet Recettes du budget

Lignes	Intitulé	Budget final 2018	Budget initial 2019	Budget initial 2020	Après transferts I	1ère révision	Après transferts II	2ème révision	Après transferts III	3ème révision
RECETTES										
1 SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE										
11 SUBVENTION DE L'UNION EUROPÉENNE										
111 Contribution des programmes										
1111	Contribution d' "Erasmus +", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC)	27.024.496,00	28.810.837,68	28.714.256,44		28.723.289,94		28.471.628,42		27.499.434,51
1112	Contribution d' "Europe Creative", programme de l'Union Européenne dans les domaines de l'audiovisuel et la culture, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG EAC + DG CNECT)	12.528.684,00	12.476.473,00	12.649.511,30		12.546.821,00		12.649.511,00		12.546.821,00
1113	Contribution d' "Europe pour les Citoyens ", programme de l'Union Européenne visant à promouvoir la citoyenneté européenne, au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive (DG JUST)	2.232.597,00	2.227.000,00	2.266.528,00		2.266.528,00		2.266.528,00		2.266.528,00
1114	Contribution des "instruments de coopération au développement" (DCI) et "instrument européen de voisinage" (ENI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG DEVCO+DG EAC)	5.241.689,00	4.672.999,00	4.560.702,50		4.551.563,91		4.570.413,00		4.551.563,91
1115	Contribution de l'Instrument de Partenariat (PI) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (FPI)	106.000,00	39.000,00	0,00		0,00		0,00		0,00
1116	Contribution du programme d' "aide de préadhésion" (IPA) au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur et d'autres actions (DG EAC)	776.157,00	727.900,00	763.649,78		767.142,00		767.142,00		767.142,00
1117	Contribution du programme d' "aide humanitaire" au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires (DG ECHO)	1.093.000,00	1.153.088,36	1.256.000,00		1.256.000,00		1.256.000,00		1.256.000,00
1118	Contribution du programme European Solidarity Corps au budget de fonctionnement de l'Agence Exécutive afin de créer des opportunités pour les jeunes de se porter volontaire ou de travailler à des projets dans leur pays ou à l'étranger au bénéfice de communautés ou de personnes en Europe (DG EAC).	375.000,00	878.635,96	1.006.891,96		966.024,46		1.006.891,46		966.024,46
Total de l'article 111		49.377.623,00	50.985.934,00	51.217.539,98		51.077.369,31		50.988.113,88		49.853.513,88
112 Contribution du FED										
1121	Contribution du Fonds européen de développement (FED)	311.000,00	223.000,00	241.000		241.000,00		241.000,00		241.000,00
Total article 112		311.000,00	223.000,00	241.000		241.000,00		241.000,00		241.000,00
TOTAL CHAPITRE 1 1		49.688.623,00	51.208.934,00	51.458.539,98		51.318.369,31		51.229.113,88		50.094.513,88
TOTAL TITRE I		49.688.623,00	51.208.934,00	51.458.539,98		51.318.369,31		51.229.113,88		50.094.513,88
2 RECETTES DIVERSES										
21 PRODUIT DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES										
2111	Produit de la vente ou de la location de biens meubles et immeubles	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.
TOTAL CHAPITRE 2 1		0,00		0,00						0,00
2 2 RECETTES ET INDEMNISATION DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX										
2211	Recettes et indemnisation de services fournis à titre	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.
TOTAL CHAPITRE 2 2		0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
2 3 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DIVERSES										
2311	Remboursement de dépenses diverses	p.m.	p.m.	p.m.		p.m.		p.m.		p.m.
TOTAL CHAPITRE 2 3		0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
TOTAL TITRE II		0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		49.688.623,00	51.208.934,00	51.458.539,98		51.318.369,31		51.229.113,88		50.094.513,88

IV. Exécution budgétaire

Le budget de fonctionnement 2020 de l'EACEA s'est élevé à 50,094M€ contre 51,208M€ en 2019 (dernière révision), ce qui correspond à une nette diminution liée à la situation de télétravail, aux incertitudes d'adoption jusque fin décembre du Nouvel Encadrement Financier 2021-2027 et à la non-adoption des nouveaux programmes (ralentissement des recrutements, diminution des charges et des coûts des activités présentielle : réunions, missions, audits ou encore impossibilité de traduire des appels liés aux nouveaux programmes).

Les crédits engagés s'élèvent à 49.957M€ représentant 99,73 % du budget, ce qui surpasse l'objectif de 99 % fixé dans le programme de travail et est très similaire à la performance de 2019 où le taux d'exécution était de 99,79 %.

Les paiements sur ces engagements atteignent 45,860 M€ (crédits C1) représentant un taux d'exécution de 91,55 %, taux supérieur à celui de l'année antérieure (87,52 %) ayant nécessité en fin d'année une surveillance étroite de la trésorerie de l'Agence.

Par ailleurs, des 6,283M€ des crédits qui avaient été reportés de 2019 à 2020 (crédits C8), 5,722M€ ont donné lieu à des paiements, ce qui représente un taux d'exécution de 91,06 % à comparer aux 89,82 % de 2019.

Le taux d'exécution des paiements C1 et C8 confondus s'est élevé à 91,71 %, ce qui est supérieur au taux cumulé de 2019 (87,72 %). Les crédits reportés non exécutés s'élèvent à 0,561M€ soit 8,93 % des crédits reportés. Ce pourcentage est à rapprocher respectivement des 10,18 % et 13 % des années 2019 et 2018.

Les paiements sur le budget engagé de 2019 (C1 de N-1 et C8 de N) s'élèvent à 50,537M€ représentant un taux de 98,90%, supérieur à l'objectif de 96% fixé par le Programme de travail.

Les reports de crédits de 2020 à 2021 s'élèvent à 4,097M€ équivalant à 8,20 % des crédits engagés. Le taux de report est inférieur à celui de l'année dernière (12,29 %), en raison des taux d'exécution de paiement particulièrement élevés cette année, tant pour les crédits C1 que C8.

Exécution des crédits d'engagements

Des crédits alloués de 50,094M€ 49,957M€ ont été engagés, laissant un surplus de 0,136M€ qui sera retourné au budget général en 2021. Les engagements représentent 99,73 % du budget (97,79 % en 2019).

Les engagements se répartissent comme suit :

- 35,971M€ sur le titre I "Rémunérations, indemnités et charges" à rapprocher du budget alloué à ce titre (36,055M€).
- 7,846M€ sur le titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement" à rapprocher du budget disponible de 7,860M€
- 6,139M€ sur le titre III "Dépenses de support aux programmes" " à comparer aux crédits de 6,179M€ alloués à ce titre.

Titre I (Dépenses de personnel)

Ce titre atteint un niveau d'exécution de 99,77 % (99,83 % en 2019).

Sur le chapitre "Rémunérations, indemnités et charges", les révisions en cours d'année ont conduit à réduire les dépenses liées aux agents temporaires, agents contractuels et aux intérimaires. Ces adaptations ont été dictées par l'évolution de la situation en cours d'année.

Les crédits non utilisés ont permis de renforcer partiellement la ligne IT du titre III.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement)

L'exécution budgétaire sur ce titre (99,83 %) est similaire à celle de l'année dernière (99,67 %).

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

L'exécution sur ce titre atteint 99,36 % (99,68 % en 2019). Malgré le renforcement de la ligne IT en support des programmes, les montants sur ce titre ont diminué en cours d'année suite à la nette diminution des besoins sur les autres lignes du titre III pour les raisons données ci-avant liées aux particularités de cette année.

Exécution des crédits de paiements

45,860M€ de crédits de paiement ont été utilisés pour un taux d'exécution de 91,55 % (87,52 % en 2019).

Les paiements se répartissent comme suit :

- 35,263M€ sur le **titre I "Dépenses de Personnel"**, soit 97,80 % du budget engagé sur ce titre. Le solde de 0,707M€ est reporté à 2021 et fera partiellement l'objet de paiements à la réception des factures.
- 6,314M€ sur le **titre II "Infrastructure et Dépenses de fonctionnement"** représentant 80,34 % du budget engagé sur ce titre. Le solde de 1,531M€ est reporté à 2021 et donnera lieu à paiements à la réception des factures.

- 4,281M€ sur le **titre III "Dépenses de support aux programmes"** correspondant à 69,29 % des crédits engagés sur ce titre. Le solde de 1,858M€ est reporté à 2021 pour paiement à la réception des factures.

Les principaux paiements restant à réaliser sur les différents titres concernent essentiellement :

Titre I (Dépenses de personnel) :

- Comme chaque année, les montants restant à payer concernent les factures pour les intérimaires du mois de novembre et décembre ainsi que celles du chapitre 12 : formations, prestations de la DG HR et du Service médical. La plupart des crédits reportés devraient être utilisés en 2021 à l'exception de 100K€ de la ligne « intérimaires » dont le montant du report a été surestimé.

Titre II (Infrastructure et dépenses de fonctionnement) :

- **Chapitre 21 (Dépenses d'immeubles) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 80,68 % (78,66 % en 2019). Ce taux d'exécution est tributaire de l'OIB qui transmettra son décompte final des loyers et charges locatives en 2021.
- **Chapitre 22 (Dépenses de technologie de l'information et de la communication) :** Le taux d'exécution sur ce chapitre est de 80,18 % (73 % en 2019). Comme chaque année, des factures importantes restent à payer pour l'équipement IT et pour les prestations des consultants des derniers mois de l'année et du début de l'année suivante.
- **Chapitre 23 (Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant) :** Les paiements atteignent 74,78 % (56,90 % en 2019) des crédits engagés. Pour la plupart de ces coûts, l'Agence ne maîtrise pas le calendrier de facturation (SLA ou prestations dont la réception définitive s'opère en N+1).

Titre III (Dépenses de support aux programmes)

D'habitude, les paiements sur ce titre s'effectuent en grande partie durant l'année N+1. En 2020, les paiements ont représenté 69,29 %, ce qui contraste avec le taux de 48,46 % en 2019. Ce taux plus élevé d'exécution s'explique par la moindre consommation sur les lignes du titre III durant la seconde moitié de l'année, ce qui a permis d'effectuer la plupart des paiements sur les engagements de début d'année. Deux exceptions : les lignes « audits » (ceux-ci n'ayant pu être finalisés) et « IT en support des programmes », en raison de la nature des dépenses (prestataires dont le paiement des derniers mois s'effectue en N+1).

IV.2 Exécution des crédits reportés (C8)

Les crédits reportés de 2019 s'élevaient à 6,179M€

Fin 2020, 5,722M€ équivalant à 91,06 % des crédits reportés ont été consommés (89,82 % en 2019). La répartition est la suivante :

- 0,409M€ (78,81 %) sur les crédits reportés du titre I,
- 1,615M€ (86,84 %) sur les crédits reportés du titre II,
- 3,696M€ (94,71 %) sur les crédits reportés du titre III.

Un montant de 0,561M€ (0,503M€ en 2019), représentant 8,9 % (10,18 % en 2019) des crédits reportés n'a pas été exécuté. La répartition est la suivante :

- 0,110M€ (0,091M€ en 2019) sur les crédits reportés du titre I,
- 0,244M€ (0,192M€ en 2019) sur les crédits reportés du titre II,

- 0,206M€(0,218M€en 2019) sur les crédits reportés du titre III.

L'exécution des crédits C8, comme l'année dernière, s'explique par la meilleure anticipation des reports opérée en décembre malgré les incertitudes subsistantes, notamment sur les lignes impactées par le SLA conclu avec l'OIB ou d'autres SLAs. L'exécution aurait dû être supérieure cette année si les audits n'avaient pas été retardés en raison de la situation liée à la pandémie.

Il faut aussi remarquer que les crédits non utilisés de certaines lignes auraient dû être dégagés avant le 31 décembre et ne l'ont pas été.

Exécution des crédits C8

EACEA - Exécution budgétaire - 31/12/2020								
Fund Source: C8								
Ligne	Description	Crédits	Engagements	% Engagé	Payé	% Payé	Disponible Engagement	Disponible Paiement
1131	Intérimaires	185.182,72	163.184,25	88,12 %	163.184,25	88,12 %	21.998,47	0,00
art. 113	Autre personnel externe	185.182,72	163.184,25	88,12 %	163.184,25	88,12 %	21.998,47	0,00
Chap. 11 Rémunérations, indemnités et charges		185.182,72	163.184,25	88,12 %	163.184,25	88,12 %	21.998,47	0,00
1211	Gestion administrative du personnel	38.077,40	19.500,00	51,21 %	19.500,00	51,21 %	18.577,40	0,00
art. 121	Gestion du personnel	38.077,40	19.500,00	51,21 %	19.500,00	51,21 %	18.577,40	0,00
1221	Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel	104.050,86	68.980,86	66,30 %	68.980,86	66,30 %	35.070,00	0,00
art. 122	Développement professionnel et missions	104.050,86	68.980,86	66,30 %	68.980,86	66,30 %	35.070,00	0,00
1231	Service médical	40.245,00	27.331,56	67,91 %	27.331,56	67,91 %	12.913,44	0,00
1232	Mobilité	20.822,11	13.372,99	64,22 %	13.372,99	64,22 %	7.449,12	0,00
1233	Services sociaux et autres interventions	23.268,87	20.777,00	89,29 %	20.777,00	89,29 %	2.491,87	0,00
art. 123	Dépenses sociales	84.335,98	61.481,55	72,90 %	61.481,55	72,90 %	22.854,43	0,00
1241	Frais de représentation, réunions internes et évènements	108.537,32	96.798,09	89,18 %	96.798,09	89,18 %	11.739,23	0,00
art. 124	Représentation et réunions internes	108.537,32	96.798,09	89,18 %	96.798,09	89,18 %	11.739,23	0,00
Chap. 12 Développement professionnel et dépenses sociales		335.001,56	246.760,50	73,66 %	246.760,50	73,66 %	88.241,06	0,00
Titre I	DEPENSES DE PERSONNEL	520.184,28	409.944,75	78,81 %	409.944,75	78,81 %	110.239,53	0,00
2111	Loyers, usufruits et frais accessoires	564.533,82	564.533,82	100,00 %	564.533,82	100,00 %	0,00	0,00
2112	Charges relatives aux immeubles	445.728,80	362.070,45	81,23 %	362.070,45	81,23 %	83.658,35	0,00
art. 211	Loyers et charges	1.010.262,62	926.604,27	91,72 %	926.604,27	91,72 %	83.658,35	0,00
2121	Aménagements des locaux et autres dépenses	20.000,00	15.238,71	76,19 %	15.238,71	76,19 %	4.761,29	0,00
art. 212	Aménagements des locaux	20.000,00	15.238,71	76,19 %	15.238,71	76,19 %	4.761,29	0,00
Chap. 21 Dépenses d'immeubles		1.030.262,62	941.842,98	91,42 %	941.842,98	91,42 %	88.419,64	0,00
2211	Équipement de traitement de données et de télécommunication	308.000,81	303.717,12	98,61 %	303.717,12	98,61 %	4.283,69	0,00
2212	Applications informatiques	11.944,92	4.301,57	36,01 %	4.301,57	36,01 %	7.643,35	0,00
art. 221	Environnement TIC	319.945,73	308.018,69	96,27 %	308.018,69	96,27 %	11.927,04	0,00
2221	Autres services externes pour le traitement des données	380.811,46	273.111,83	71,72 %	273.111,83	71,72 %	107.699,63	0,00
art. 222	Autres services IT et Telecom	380.811,46	273.111,83	71,72 %	273.111,83	71,72 %	107.699,63	0,00
Chap. 22 Dépenses de technologie de l'information et de la communication		700.757,19	581.130,52	82,93 %	581.130,52	82,93 %	119.626,67	0,00
2311	Achat, location, entretien et réparation de mobilier, matériel et installations techn	23.100,08	22.100,08	95,67 %	22.100,08	95,67 %	1.000,00	0,00
2312	Frais de manutention et déménagements	4.000,00	1.542,04	38,55 %	1.542,04	38,55 %	2.457,96	0,00
art. 231	Mobilier, Matériel et installations techniques	27.100,08	23.642,12	87,24 %	23.642,12	87,24 %	3.457,96	0,00
2321	Papeterie et fournitures de bureau	14.928,03	10.787,20	72,26 %	10.787,20	72,26 %	4.140,83	0,00
2322	Affranchissement de correspondance et frais de port	14.688,41	11.185,41	76,15 %	11.185,41	76,15 %	3.503,00	0,00
art. 232	Fournitures de bureau et frais de correspondance	29.616,44	21.972,61	74,19 %	21.972,61	74,19 %	7.643,83	0,00
2331	Bibliothèque, abonnement à des publications, acquisition d'information et archiva	19.700,46	15.322,24	77,78 %	15.322,24	77,78 %	4.378,22	0,00
art. 233	Acquisition et conservations d'informations	19.700,46	15.322,24	77,78 %	15.322,24	77,78 %	4.378,22	0,00
2341	Frais bancaires et autres frais financiers	250,00	250,00	100,00 %	250,00	100,00 %	0,00	250,00
2342	Frais de contentieux, dommages et intérêts	50.000,00	50.000,00	100,00 %	50.000,00	100,00 %	0,00	19.462,66
art. 234	Charges financières, juridiques et légales	50.250,00	50.250,00	100,00 %	50.250,00	100,00 %	0,00	19.712,66
2351	Assurances et autres dépenses diverses de fonctionnement courant	2.242,87	747,31	33,32 %	747,31	33,32 %	1.495,56	0,00
art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	2.242,87	747,31	33,32 %	747,31	33,32 %	1.495,56	0,00
Chap. 23 Biens meubles et dépenses de fonctionnement courant		128.909,85	111.934,28	86,83 %	92.221,62	71,54 %	16.975,57	19.712,66
Titre II	INFRASTRUCTURE ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.859.929,66	1.634.907,78	87,90 %	1.615.195,12	86,84 %	225.021,88	19.712,66
3111	Réunions	194,39	194,12	99,86 %	194,12	99,86 %	0,27	0,00
art. 311	Réunions	194,39	194,12	99,86 %	194,12	99,86 %	0,27	0,00
3121	Information, communication et publication	235.428,79	219.164,43	93,09 %	219.164,43	93,09 %	16.264,36	0,00
art. 312	Information, communication et publication	235.428,79	219.164,43	93,09 %	219.164,43	93,09 %	16.264,36	0,00
3131	Traduction et interprétation	165.221,00	163.726,00	99,10 %	163.726,00	99,10 %	1.495,00	0,00
art. 313	Traduction et interprétation	165.221,00	163.726,00	99,10 %	163.726,00	99,10 %	1.495,00	0,00
3141	Audits	865.462,61	738.252,37	85,30 %	738.252,37	85,30 %	127.210,24	0,00
art. 314	Audits	865.462,61	738.252,37	85,30 %	738.252,37	85,30 %	127.210,24	0,00
3151	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires	61.268,66	38.280,42	62,48 %	38.280,42	62,48 %	22.988,24	0,00
art. 315	Missions	61.268,66	38.280,42	62,48 %	38.280,42	62,48 %	22.988,24	0,00
3161	Informatique spécifique	2.575.907,20	2.543.559,48	98,74 %	2.537.253,78	98,50 %	32.347,72	6.305,70
art. 316	Informatique spécifique	2.575.907,20	2.543.559,48	98,74 %	2.537.253,78	98,50 %	32.347,72	6.305,70
Chap. 31 Dépenses liées à la gestion des programmes		3.903.462,65	3.703.176,82	94,87 %	3.696.871,12	94,71 %	200.305,83	6.305,70
Titre III	DEPENSES DE SUPPORT AUX PROGRAMMES	3.903.462,65	3.703.176,82	94,87 %	3.696.871,12	94,71 %	200.305,83	6.305,70
TOTAL		6.283.596,59	5.748.029,35	91,48 %	5.722.010,99	91,06 %	535.567,24	26.018,36

V. Résultat budgétaire

BUDGET OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR 2020

	2020	2019
REVENUE		
Balancing Commission subsidy	+ 49.853.513,88	50.985.934,00
Other subsidy from Commission (Phare, IPA, Delegation agreement, ...)	+ 240.999,99	223.000,00
Fee income	+ 45.627,58	62.005,19
Other income		
TOTAL REVENUE (a)	50.140.141,45	51.270.939,19
EXPENDITURE		
<i>Title I: Staff</i>		
Payments	- 35.263.862,07	35.186.990,91
Appropriations carried over to the following year	- 707.194,90	520.184,28
<i>Title II: Administrative Expenses</i>		
Payments	- 6.314.935,32	5.920.435,56
Appropriations carried over to the following year	- 1.531.718,00	1.859.929,66
<i>Title III: Operating Expenditure</i>		
Payments	- 4.281.425,90	3.708.216,87
Appropriations carried over to the following year	- 1.858.460,32	3.903.482,65
TOTAL EXPENDITURE (b)	49.957.596,51	51.099.239,93
OUTTURN FOR THE FINANCIAL YEAR (a-b)	182.544,94	171.699,26
Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year	+ 561.585,60	503.174,02
Adjustment for carry-over from the previous year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue	+ 788,76	-
Exchange differences for the year (gain +/- loss -)	+/- -788,76	-1.333,08
BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR	743.341,78	673.540,20
Balance year N-1	+/-	
Positive balance from year N-1 reimbursed in year N to the Commission	-	
Result used for determining amounts in general accounting	743.341,78	673.540,20
Commission subsidy - agency registers accrued revenue and Commission accrued expense	49.110.172,10	
Pre-financing remaining open to be reimbursed by agency to Commission in year N+1	743.341,78	
Not included in the budget outturn:		
Interest generated by 31/12/N on the Commission balancing subsidy funds and to be reimbursed to the Commission (liability)	+ 743.341,78	

L'Agence affiche un surplus budgétaire de 743.341,78 €. Ce surplus qui sera restitué aux DG de tutelle en 2021 s'explique comme suit :

- 136.917,37 € résultant de la partie non engagée des subventions 2020 reçues des DG de tutelle.
- 561.585,60 € provenant de la partie non utilisée des crédits reportés de 2019 vers 2020 en vue d'effectuer des paiements en 2020, qui tombent en annulation en N+2
- 45.627,58 €: ce montant inscrit dans « autres recettes », provient de plusieurs recouvrements (montant après réception du décompte du PMO, etc.)
- Le total de ces montants est diminué de 788,76 € résultant des pertes de change.

VI. Recettes globales 2020

EACA		2020
Revenue		
1 1 1 1	Subv.DG EAC(Erasmus+)	27 778 247,38
1 1 1 2	Subv.DG EAC = DG CNET(Europe Creative)	12 170 808,30
1 1 1 3	Subv.DG HOME (Europe pour les Citoyens)	2 268 528,00
1 1 1 4	Subv.DG DEVCO + DG EAC (DCI/ENI)	4 592 113,08
1 1 1 6	Subvention: DG NEAR + DG EAC (IPA)	794 883,80
1 1 1 7	Subvention: DG ECHO (EU AID)	1 258 000,00
1 1 1 8	Subv.DG EAC(ESC)	994 938,32
1 1 2 1	Subvention: FEED	240 999,99
2 3 1 1	Remboursement de dépenses diverses	-45 827,58
		Total revenue (a)
		50 140 541,45
Expenditure		
Title		
1	Payments	35 263 962,07
1	Appropriations carried over to the following year	707 194,90
2	Payments	6 314 935,32
2	Appropriations carried over to the following year	1 531 718,00
3	Payments	4 281 426,90
3	Appropriations carried over to the following year	1 856 460,32
		Total expenditure (b)
		49 957 596,51
		Outturn for the financial year (a)-(b)
		182 544,94
Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year		501 500,00
Adjustment for carry-over from the prev. year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue		0,00
Exchange rate differences		-788,76
		BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR
		743 341,78

VII. Biens et services nécessaires au fonctionnement de l'Agence

En ce qui concerne les biens et services nécessaires à son fonctionnement, l'Agence, conformément aux lignes directrices de la Commission, utilise par priorité des "Service Level agreements" (SLA) avec les services de la Commission et des contrats cadre interinstitutionnels lorsque ces derniers offrent la possibilité aux agences exécutives de les utiliser. Par conséquent, l'Agence lance un nombre très limité d'appel d'offres, dans la majorité des cas pour des marchés de faibles valeurs et lorsque les services recherchés ne sont pas couverts par des SLA ou lorsque l'Agence ne figure pas dans la liste des utilisateurs potentiels des contrats cadre existants.

L'Agence a conclu des SLA notamment avec :

- l'OIB pour la location et la maintenance de ses immeubles, pour l'accès aux crèches et garderie pour les enfants de son personnel,
- avec la DG HR pour les services de sécurité et pour les formations,
- avec le PMO pour la gestion administrative du personnel (calcul des salaires),
- avec la DG DIGIT pour la mise à disposition de certains "outils corporate",
- avec le Centre de Traduction,
- avec le Service Médical,
- avec la DG BUDG
- avec le SEC GEN pour le SLA HAN (en 2020 ; auparavant ces services étaient prestés par le DG DIGIT)

Les bâtiments J-59, J-70 et SPA II sont à disposition sur base d'un SLA conclu avec l'OIB.

L'Agence utilise les contrats cadre de la Commission pour des postes de dépenses importants comme l'achat de matériel informatique et de mobilier, le recours à des consultants informatiques, le recours à du personnel intérimaire.

En 2020, l'Agence a publié un appel d'offres, EACEA/2019/04, pour la conclusion d'un contrat-cadre en cascade pour des services d'audit des programmes et actions financés par l'UE et gérés par les agences EACEA, EASME et INEA. Le montant estimé total du contrat-cadre est de €15.000.000. L'évaluation est en cours. L'Agence n'a pas conclu de nouveaux contrats d'assistance juridique en 2020.

VIII. Systèmes de Contrôle (crédits administratifs)

1) Procédures

Depuis 2011, l'Agence a étendu le système de gestion décentralisée pour toutes les lignes budgétaires administratives. Cependant, un processus de vérification ex-ante de second niveau, limité à quelques lignes budgétaires, a été mis en place au second semestre 2011.

Il convient de souligner que les décisions d'attribution relatives aux procédures de passation des marchés sont signées par l'ordonnateur (Directeur de l'Agence ou chef de département).

2) Contrôle ex-ante de second niveau

En 2020, il y a eu 75 transactions (44 paiements, 31 engagements) qui ont fait l'objet d'une vérification ex-ante de second niveau parmi lesquelles 5 ont été refusées, 48 ont été acceptées sans commentaires et sans demande complémentaire d'information, 3 ont été acceptées avec commentaires mais ont donné lieu à des corrections à la demande du vérificateur financier ex-ante. 19 ont dû être validées manuellement, suite à un problème entre le MUS et ABAC.

3) Rapports d'exception

En 2020, deux rapports de déviations ont été enregistrés : le premier est un rapport d'exception afin d'honorer le paiement d'une facture (3.032,79 EUR) basée sur un bon de commande signé et émis après l'extinction du contrat-cadre ; le second concerne le traitement irrégulier effectué pour le paiement d'une facture de frais de voyages d'un auditeur au regard des règles contractuelles (facture réduite d'un montant inéligible sans autorisation préalable du contractant et le paiement anticipatif des frais de voyages sans soumission d'un rapport opérationnel d'audit préalable).

IX. Comptabilité

Pour les aspects comptables, le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'Agence.

A l'issue de son audit en 2020 la Cour des Comptes Européenne a donné une opinion favorable aux comptes annuels 2019 de l'Agence.

X. Ressources Humaines

Sur les 108 postes d'agents temporaires autorisés en 2020, 98 étaient occupés fin décembre.

En ce qui concerne les agents contractuels, l'effectif cible de l'Agence pour 2020 était de 347 agents. De ces postes, 16 sont financés par la participation des pays tiers et 1 par les crédits FED. Sur les 347 postes, 334 étaient occupés au 31 décembre 2020.

Au total, le taux d'occupation de l'Agence, fin 2020 était de 95 %,

AGENTS TEMPORAIRES							
Grades	2018		2019		2020		
	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	autorisés	mouvements	autorisés
	Temp.	Temp.	Temp.	Temp.	Temp.		Temp.
AD 16							
AD 15	0		0				
AD 14	7		8		10		10
AD 13	7		8		9		9
AD 12	6		9		12		12
AD 11	12		12		14		14
AD 10	15		17		13		13
AD 9	12		7		8		8
AD 8	9		7		6		6
AD 7	6		6		6		6
AD 6	5		5		3		3
AD 5	2		3		2	1	3
<i>Total grade AD</i>	81		82		83	1	84
AST 11	1		1		1		1
AST 10	2		0		1		1
AST 9	0		3		3		3
AST 8	1		0		3		3
AST 7	3		3		6		6
AST 6	6		10		7		7
AST 5	11		7		3	-1	2
AST 4	4		2		1		1
AST 3	0		0		0		0
AST 2							0
AST 1							0
<i>Total grade AST</i>	28		26		25	-1	24
Total général	109		108		108	0	108
Groupe de fonctions	2018		2019		2020		
	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible"	Moyenne "équivalents temps plein" budgetés	effectifs "cible"		Moyenne "équivalents temps plein" budgetés
GF IV	108		103		103		
GFIII	165		176		176		
GFII	76		65		64		
GFI	4		4		4		
<i>Total général</i>	353		348		347		
Grand Total	462		456		455		